



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

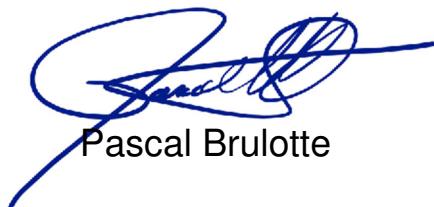
Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 18 août 2025, le *Règlement numéro 25-1099 modifiant le Règlement numéro 25-1080 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2025*.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 20^e JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pascal Brulotte".

Pascal Brulotte